



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 30/09/2016

Reçu en préfecture le 30/09/2016

ID : 033-200027068-20160927-2016\_09\_143-DE

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016

2016-09-143 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**

**Date de convocation : 21 septembre 2016**

L'an deux mille seize le vingt sept septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean Louis D'ANGLADE , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Véronique DI CORRADO , Michel FOULHOUX , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU , Catherine BERNADEAU , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Thierry MARTY , Mélanie BOISSAVIE , Patrick NIVET , Annie POUZARGUE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , James SEYNAT , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Stéphane CATALAN , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

**Absents :**

Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Loïc MAGNAN

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Corinne VENAYRE pouvoir à Isabelle HARDY, Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, David RESENDÉ pouvoir à Michel VACHER, Francis PEJEAN pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michel GALAND pouvoir à Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Jean Claude ABANADES pouvoir à Francine TREBUCHAIRE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN, Gérard MOULINIER pouvoir à Alain PAIGNE

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

**RESSOURCES HUMAINES ET MUTUALISATION**  
**SANTÉ AU TRAVAIL - PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX DISPOSITIFS D'AIDE AU SEVRAGE**  
**TABAGIQUE**

Envoyé en préfecture le 30/09/2016

Recu en préfecture le 30/09/2016

Info n°

ID : 033-200027068-20160927-2016\_09\_143-DE

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, Vice-président en charge des ressources humaines et de la mutualisation,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-4-2 ;

Vu la loi du 10 janvier 1991 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme ;

Vu l'arrêt de la Cour de cassation en date du 29 juin 2005, imposant à l'employeur une « obligation de sécurité et de résultat vis-à-vis de ses salariés en ce qui concerne leur protection contre le tabagisme dans l'entreprise » ;

Vu le décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006, pris sur la base de l'article L. 3511-7 du code de la santé publique ;

Vu l'avis favorable de la Commission ressources humaines et mutualisation ;

Vu l'avis favorable du Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail lors de sa séance du 9 juin 2016 ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire ;

L'Assurance Maladie prend en charge, sur prescription, les traitements par substituts nicotiques (patch, gomme, pastille, inhalateur...) à hauteur de 50 € par année civile et par bénéficiaire. Cette somme permet de couvrir 1 à 2 mois de traitement, selon le substitut choisi.

Dans le cadre de sa politique de Santé au Travail, La Cali souhaite abonder cette participation en vue d'accompagner les agents communautaires dans leur démarche de sevrage tabagique.

L'aide envisagée s'élèverait à 50 € maximum par agent et par an et serait cumulative avec celle prévue par l'Assurance Maladie.

Elle serait versée à tout agent engagé dans un processus d'arrêt du tabac pouvant justifier d'un accompagnement médical à cette fin, sur présentation d'une facture établie par une pharmacie et de l'ordonnance attestant de la visée thérapeutique du dispositif choisi.

Le contrôle et le suivi de cet accompagnement seraient assurés par le Conseiller de prévention de La Cali, en lien avec le Médecin de Prévention.

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le conseil communautaire décide :

- d'approuver le principe d'une aide au financement des dispositifs de sevrage tabagique au profit des agents communautaires, dans les conditions ci-dessus exposées ;
- d'autoriser le versement direct de cette participation aux agents et de prévoir les crédits nécessaires à sa mise en œuvre ;
- de permettre l'entrée en vigueur de ces dispositions au 1<sup>er</sup> octobre 2016.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 30/09/2016

Reçue en préfecture le 30/09/2016

ID : 033-200027068-20160927-2016\_09\_144-DE

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016

2016-09-144 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**

**Date de convocation : 21 septembre 2016**

L'an deux mille seize le vingt sept septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean Louis D'ANGLADE , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Véronique DI CORRADO , Michel FOULHOUX , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU , Catherine BERNADEAU , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Thierry MARTY , Mélanie BOISSAVIE , Patrick NIVET , Annie POUZARGUE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , James SEYNAT , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Stéphane CATALAN , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

**Absents :**

Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Loïc MAGNAN

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Corinne VENAYRE pouvoir à Isabelle HARDY, Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, David RESENDÉ pouvoir à Michel VACHER, Francis PEJEAN pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michel GALAND pouvoir à Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Jean Claude ABANADES pouvoir à Francine TREBUCHAIRE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN, Gérard MOULINIER pouvoir à Alain PAIGNE

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

**RESSOURCES HUMAINES ET MUTUALISATION****SANTÉ AU TRAVAIL - PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX FRAIS DE VACCINATION ANTIGRIPPALE**

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, Vice-président en charge des ressources humaines et de la mutualisation ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-4-2 ;

Vu l'avis favorable de la Commission ressources humaines et mutualisation ;

Vu l'avis favorable du Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail lors de sa séance du 9 juin 2016 ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire ;

Le virus de la grippe sévit habituellement d'octobre à mars. Parce qu'il évolue chaque année, l'Assurance Maladie considère qu'il est indispensable de s'en protéger et de se faire vacciner chaque année.

Au-delà de la fièvre, de la fatigue intense et des courbatures bien connues, la grippe saisonnière peut entraîner des complications graves pour les personnes à risque :

- infection pulmonaire bactérienne grave (ou pneumonie)
- aggravation d'une maladie chronique déjà existante (diabète, insuffisance respiratoire, cardiaque ou rénale, mucoviscidose...).

C'est pourquoi le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) recommande la vaccination pour :

- les personnes de 65 ans et plus,
- les personnes atteintes de certaines maladies chroniques,
- les femmes enceintes,
- les personnes souffrant d'obésité.

Pour ces personnes, le vaccin est gratuit.

Dans le cadre de sa politique de Santé au Travail, La Cali souhaite pouvoir proposer un dispositif complémentaire au bénéfice des agents communautaires ne relevant pas des catégories les plus à risque en procédant au remboursement du coût du vaccin contre présentation d'une facture établie par une pharmacie ainsi que d'un certificat médical.

Il est envisagé que cette aide puisse être sollicitée par :

- les agents ne disposant pas de complémentaire santé;
- les agents dont la complémentaire santé ne prend pas en charge ces frais.

La vaccination sera prescrite et/ou pratiquée par le médecin traitant de l'agent.

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le principe d'un financement de la vaccination antigrippale au profit des agents communautaires, dans les conditions ci-dessus exposées;
- d'autoriser le versement direct de cette participation aux agents et de prévoir les crédits nécessaires à sa mise en œuvre ;
- de permettre l'entrée en vigueur de ces dispositions au 1<sup>er</sup> octobre 2016.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournaise

